

COMMUNIQUE

SYNDICAT MIXTE DU PORT DE DIEPPE

Une dramatique explosion a gravement endommagé samedi 17 février dans la matinée un bâtiment de l'usine SAIPOL de Dieppe faisant deux victimes et plusieurs blessés. Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe s'associe à la peine des familles endeuillées par ce terrible drame et les assure de sa profonde sympathie.

L'explosion survenue au sein de l'usine et l'incendie provoquant la destruction d'un bâtiment n'ont pas causé en l'état de dommages aux infrastructures, équipements et logements hébergeant des agents du Port, situés à proximité du lieu de la catastrophe.

Les services de l'Etat, coordonnés sous l'autorité de monsieur le Sous-Préfet de Dieppe, ont défini le périmètre d'exclusion de la zone d'intervention des services de secours et d'investigation toujours à l'œuvre.

Les conditions de sécurité sont à ce jour réunies pour que la circulation maritime demeure autorisée dans le bassin de Paris ainsi que toutes les manœuvres liées à la poursuite de l'exploitation du port.

La collaboration entre le Port de Dieppe et l'entreprise SAIPOL a permis de traiter en 2017 par voie maritime (30 navires) 83198 tonnes de marchandises : tourteaux, huile et colza.

Pour Jean-Christophe Lemaire, Vice-Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe : *« Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe, totalement solidaire de l'entreprise et de ses salariés, est avec l'Etat et l'ensemble des collectivités concernées à leur côté pour surmonter cette épreuve et faire en sorte que la production industrielle puisse être relancée et l'activité commerciale pérennisée. L'entreprise SAIPOL est un partenaire majeur du Port de Dieppe au service de l'économie maritime. ».*